



L'ACTUALITÉ

CITE : LA CAPEB POURSUIT SES INTERVENTIONS

La CAPEB est totalement mobilisée contre la décision du Gouvernement de revoir le champ d'éligibilité du CITE au détriment des menuiseries extérieures et des chaudières fioul.

L'article 8 du projet de loi de finances pour 2018 prévoit de supprimer le CITE sur les menuiseries extérieures à compter du 28 mars 2018 et d'en porter le taux de 30 % à 15 % d'ici là et de manière rétroactive puisqu'à compter du 27 septembre 2017 ! La CAPEB s'est immédiatement érigée contre ces dispositions prises en totale contradiction avec la nécessité d'une approche globale de la rénovation énergétique du logement, laquelle doit prendre en considération les trois domaines essentiels de l'efficacité énergétique : le système de chauffage, l'isolation des parois et de la toiture, et les portes et fenêtres. Sans parler du manque total de concertation préalable avec les acteurs de la filière.

La CAPEB a également dénoncé le fait que l'application immédiate et brutale au 27 septembre de la baisse de 30 à 15% provoquerait inévitablement de nombreuses situations conflictuelles entre les entreprises et leurs clients et contribuerait à désorganiser complètement le marché. En effet, comment informer les particuliers de la modification d'un dispositif en cours alors même que le taux et les modalités pratiques de la mesure ne seront définitivement adoptées qu'à l'issue du vote de la loi de finances fin décembre 2017 ? Comment, qui plus est, informer les clients particuliers de l'application rétroactive de ces nouvelles mesures alors que le Gouvernement n'a pas du tout communiqué sur le sujet préalablement ? Enfin, le fait d'exiger que le client signe un devis et verse un acompte pour bénéficier du CITE est la triste illustration d'une méconnaissance du marché : dans les faits et en pratique, un grand nombre

d'entreprises n'exigent pas toujours de leurs clients le versement de cet acompte ! Sans compter que ce sont les entreprises, et non pas l'État, devront annoncer à leurs clients que le taux de leur crédit d'impôt a été divisé par deux... Avec la conséquence, également, de mettre beaucoup de particuliers dans une situation financière difficile.

Depuis l'annonce de ces mesures, la CAPEB a multiplié ses interventions auprès des ministères concernés. Ainsi, le Président Liébus, s'est entretenu avec Nicolas Hulot, avec le conseiller politique de Bruno Le Maire, avec le conseiller fiscal et le conseiller économique du Premier ministre et a été reçu par le Directeur de la Législation Fiscale à Bercy. Auditionnée par la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, Sabine Basili a, une fois encore, expliqué les raisons pour lesquelles ces mesures ne doivent pas être prises. Tous ces efforts ont porté leurs fruits puisque le Président de la République a fait plusieurs annonces encourageantes vendredi dernier. Certes, nous aurions préféré qu'il les fasse ailleurs qu'aux 24 h du Bâtiment (!...) mais l'essentiel est d'avancer. Emmanuel Macron a annoncé qu'une concertation serait organisée.

Aussitôt, le Président Liébus a écrit aux Ministres concernés (M. Le Maire et Darmanin, MM. Mézard et Denormandie et M. Hulot) afin que cette réunion soit organisée au plus vite avec l'ensemble des services compétents pour que soit rapidement trouvée une solution répondant aux légitimes inquiétudes de nos entreprises. Le Cabinet de M. Hulot a immédiatement

73 000

**C'est le nombre
d'emplois que les
travaux générés
par le CITE
(6,5 Mds)
ont représenté
en 2015.**



La CAPEB signera une convention avec Soliha pour favoriser le positionnement des entreprises artisanales du bâtiment en matière de rénovation énergétique et d'adaptabilité des logements privés.

RÉSEAU

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL S'EST RÉUNI LES 5 ET 6 OCTOBRE

Organisation interne à la Confédération, projets en développement, réformes et décisions gouvernementales... l'ordre du jour de ce Conseil d'administration était particulièrement rempli.

Le Conseil d'administration a ouvert ses travaux avec un débat sur l'opportunité ou non de limiter le nombre de mandats des Présidents d'UNA et de la Présidente de la CNFA. Le conseil d'administration a, par ailleurs, donné son accord pour procéder à une enquête auprès des CDFA par l'intermédiaire des CAPEB départementales sur l'opportunité d'intégrer ou non les femmes chefs d'entreprise au sein des commissions départementales des femmes d'artisans. Après avoir défini les grandes priorités budgétaires de la Confédération pour 2018, le Conseil a décidé du format des Journées de la Construction 2018 ainsi que la ville où se tiendront celles de 2019. En l'occurrence, il a décidé qu'en 2018, l'assemblée générale se tiendrait sur un jour et demi à compter du mardi 25 avril midi suivi des Journées Professionnelles de la Construction à partir du jeudi matin jusqu'au vendredi 27 au soir. Au total, les JC 2018 se dérouleront donc, et c'est une première, du mardi midi au vendredi soir. Vous pouvez donc, d'ores et déjà, faire vos réservations pour bénéficier des meilleurs tarifs.



Pour 2019, Paris offrant des possibilités limitées et insatisfaisantes pour accueillir nos Journées de la Construction, le Conseil a décidé d'organiser l'événement à Nice.

Au titre des questions internes, le Conseil a fait un état des lieux des rentrées de cotisations, fixé les tarifs CIP, PG et PMG pour 2018 ainsi que les montants des remboursements de frais et d'indemnités des élus pour l'année prochaine.

Il a également débattu des demandes formulées par les structures du Réseau auprès du Fonds de Développement du Réseau et souhaité que l'un des dossiers présentés soit retravaillé.

Les membres du Conseil d'administration ont ensuite préparé la CNAGS des 24 et 25 octobre qui, rappelons-le, se déroulera en deux temps : la matinée du mardi réunissant les Présidents seuls à la Confédération suivie par un après-midi à la Maison de la RATP où ils seront rejoints par leurs Secrétaires généraux. Le mercredi se tiendra dans sa configuration habituelle, au même endroit.

Le Conseil a commenté les points qui ont fait l'objet du séminaire de l'U2P (organisation interne, communication, formation des élus) puis examiné la répartition des rémunérations d'animation régionale concernant les missions déléguées Constructys.

Il a par ailleurs longuement débattu des perspectives de poursuite du concours « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin » et décidé qu'il fallait étudier des options alternatives toujours dans l'optique de promouvoir la mixité dans les métiers du bâtiment.

Ensuite, les négociations en cours concernant les régimes de prévoyance dans le BTP ont fait l'objet d'un état des lieux, de même que celles relatives à la restructuration des branches. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé un projet de convention avec Soliha, la Fédération « Solidaire pour l'Habitat » qui vise à encourager le rapprochement et la collaboration des réseaux Soliha et CAPEB et également à favoriser l'accès des artisans aux marchés de la transition énergétique et de l'adaptabilité des logements, notamment en les informant sur les financements et les partenariats possibles dans ces domaines.

Par ailleurs, au titre de Béranger Développement, 4 nouveaux partenariats avec Exoflam, Singer, Tereva et Uzin ont été approuvés.

Ce Conseil a été l'occasion d'un nouveau point d'étape relatif, d'une part, au projet de plateforme 3.0 et d'autre part, à la démarche ABCD (campagne de communication, cartographie, organisation territoriale des CAPEB pour dispenser le service de base).

Le Conseil d'administration a par ailleurs examiné les plans, réformes et projets de loi présentés par le Gouvernement (PLF, PFLSS, CITE, Ordonnances Travail) ainsi que les propositions que la CAPEB pourrait faire à l'occasion de la prochaine réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Enfin, un point d'information a été fait sur « Le Bâtiment Artisanal tient salon les 27, 28 et 29 juin 2018 », et sur l'évolution du FNPCA.

MÉTIERS

→ LANCEMENT D'UNE ÉTUDE MÉTIER SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ARTISANS SERRURIERS MÉTALLIERS

À l'occasion des Journées Professionnelles de la Construction de la CAPEB, le 21 avril dernier, l'UNA Serrurerie Métallerie, l'IRIS-T et l'OPPBTP ont signé une convention de partenariat pour la réalisation d'une étude Métier concernant les serruriers métalliers. Une recherche préalable a permis de mieux comprendre les enjeux et les problématiques des différentes activités de la profession et

d'arrêter le thème des conditions de travail des artisans serruriers métalliers. L'étude s'intéressera plus particulièrement à l'activité de conception d'ouvrages (grilles, garde-corps, portes, portails...).

Nous invitons les CAPEB départementales à mobiliser leurs sections Serrurerie Métallerie pour encourager des entreprises à participer à cette étude.

En savoir plus sur **ARTUR**





GOUVERNEMENT

→ RECENTRAGE DU PTZ : LES EXPLICATIONS DU GOUVERNEMENT

Nous avons interpellé le Gouvernement sur les conséquences prévisibles du recentrage, pour le neuf, du PTZ sur les seules zones tendues au détriment de l'immense partie du territoire et, en particulier, des zones rurales.

La CAPEB n'a pas été la seule à contester cette mesure dont l'impact peut être conséquent pour les entreprises artisanales du bâtiment situées précisément dans ces zones. Le Président de la République a finalement annoncé que le PTZ serait reconduit pour deux ans dans les zones B2 et C mais à un taux moindre (sans doute 20 % au lieu de 40 % du montant de la construction).

Le Gouvernement persiste dans ses choix en précisant que les constructions nouvelles doivent être favorisées dans les endroits où elles sont vraiment indispensables, et tente de rassurer la profession en soulignant que le PTZ est maintenu pour la rénovation du bâti ancien dans ces zones détendues. Le Gouvernement entend donner la priorité à la rénovation des centres-villes et à la rénovation thermique des bâtiments pour laquelle 9 milliards seront consacrés au sein du Grand Plan d'Investissement.



Certes, mais il n'empêche qu'environ 30 000 projets sont financés chaque année par le PTZ dans les zones dites « détendues » et que la fin de ce financement risque de sonner également la fin d'une grande partie de ces projets. Il est évidemment regrettable qu'une telle mesure soit prise au moment où le secteur commence à peine à reprendre son souffle après 7 années ininterrompues de disette ! C'est aussi un point sur lequel la CAPEB se bat dans les différents entretiens qu'elle a actuellement avec le Gouvernement.

SOCIAL

→ ASSURANCE CHÔMAGE : E. MACRON PRÉSENTE SES ORIENTATIONS

Les négociations s'ouvriront mi-novembre mais les grandes manœuvres ont d'ores et déjà commencé.

Cette semaine en effet, le Président de la République a rencontré les partenaires sociaux un à un pour leur présenter les pistes de réforme qu'il entend suivre en matière de formation professionnelle et d'assurance chômage.

L'U2P a été reçue jeudi midi. Patrick Liébus sera chef de file de la délégation de l'U2P la semaine prochaine, pour un échange avec Édouard Philippe sur les réformes envisagées concernant l'assurance chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage.

Parmi les grandes nouveautés annoncées par Emmanuel Macron lorsqu'il n'était encore que candidat aux présidentielles, figure l'indemnisation des démissionnaires et des indépendants. Seulement voilà, pour ces derniers, le sujet n'est pas simple (Comment mesurer la perte d'activité, à partir de quel fait générateur ?) et risque d'être très coûteux. Le Gouvernement avait imaginé que la possibilité d'une indemnisation une fois tous les cinq ans coûterait 1 Md ou 1,5 Md. Il semblerait qu'on soit loin du compte. L'Institut Montaigne chiffre ce

2,7 Mds

C'EST LE COÛT ESTIMÉ CONCERNANT LA POSSIBILITÉ D'UNE INDEMNISATION DES DÉMISSIONNAIRES ET DES INDÉPENDANTS 1 FOIS TOUTS LES 5 ANS

coût à 2,7 Mds mais la facture pourrait aller de 8 à 14 Mds la première année et 3 à 5 Mds ensuite. De quoi réfléchir à deux fois avant de lancer une réforme en ce sens... Pour leur part, les partenaires sociaux qui se sont réunis dans un groupe paritaire ce 10 octobre, souhaitent une concertation constructive avec l'État. Ils rappellent avant tout que le fondement du régime est assurantiel et que son financement repose, par conséquent, sur des contributions sociales.

Les partenaires sociaux ont également rappelé qu'ils fixent les règles de financement et d'indemnisation depuis 1958. Ils voient donc d'un très mauvais œil la volonté, à peine masquée, du Gouvernement de prendre la main sur la gouvernance du régime. La concertation qui devrait prochainement s'ouvrir sera sans doute une occasion cruciale pour les organisations patronales et syndicales de défendre leurs prérogatives en matière d'assurance chômage.

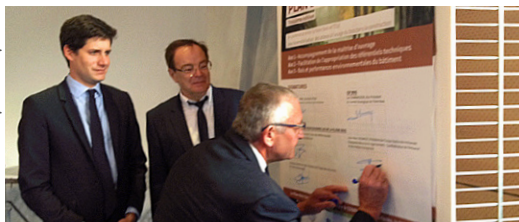
MÉTIERS

→ LE 3^{ÈME} PLAN BOIS EST SIGNÉ

Jean-Marc Desmedt a signé jeudi 28 septembre au nom de la CAPEB le 3^{ème} Plan Bois avec le Secrétaire d'État à la cohésion des territoires, Julien Denormandie, l'Union des Industries du Bois, le Conseil National de l'Industrie et la FFB.

L'objectif de ce plan 2017/2020 est de massifier le recours au bois dans la construction et, pour ce faire, d'accompagner les professionnels et de répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage, notamment en termes de maîtrise des techniques et du matériau bois.

Les retours d'expériences seront mis à profit pour mettre en évidence les particularités du bois qu'il faut bien maîtriser dans la mise au point des programmes de logements collectifs ou de bâtiments tertiaires. Il s'agit aussi de favoriser une meilleure diffusion des acquis techniques de la filière auprès des professionnels et



leur appropriation des référentiels techniques. Ce 3^{ème} plan vise également à permettre un vrai décollage du bois dans la construction. Il ne représente aujourd'hui que 3 % du chiffre d'affaires du bâtiment. Le Secrétaire d'État a annoncé, à cette occasion, que le projet de loi logement en cours d'élaboration permettra d'adapter le Code de la Construction pour y introduire les procédés de construction en préfabrication (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et qui empêche les maîtres d'ouvrage d'y faire référence pour leurs marchés) et la possibilité de paiement anticipé car contrairement aux autres matériaux de construction, les préfabriques bois ne sont pas payables à l'avancement du chantier mais en amont. Aujourd'hui, les règles en matière de délais de paiement ne sont pas adaptées à cela.

ARTISANAT

→ BIENTÔT LES RENCONTRES DE L'U2P

Pour mémoire : Notez les rencontres de l'U2P dans vos agendas.

Les rencontres de l'U2P dites "Forum des entreprises de proximité", se tiendront les mercredi 25 octobre à partir de 17h30 et le jeudi 26 octobre de 8h30 à 14h30 au Palais Brongniart.

En savoir plus sur
ARTUR



FORMATION

→ LA PROMO 2019 DE L'ÉCOLE DES CADRES EST OUVERTE

Avis aux candidats !

Nous encourageons tous ceux et toutes celles qui seraient tentés par un investissement personnel plus important dans le syndicalisme et dans la défense des intérêts de leur profession à s'intéresser de très près au parcours de l'École des Cadres. On ne rappellera jamais assez tous les bienfaits de ce parcours, tant d'un point de vue personnel que professionnel et syndical.

L'investissement de chacun consiste à consacrer 1 à 2 jours par mois pendant 15 mois pour acquérir plus d'aisance dans sa communication et développer sa capacité d'intervention devant les autres, pour savoir se positionner dans l'environnement économique et sociétale d'aujourd'hui, pour savoir défendre efficacement les intérêts de ses pairs, pour bien connaître l'action politique de la CAPEB au service de l'entreprise et ainsi être capable de mieux la promouvoir auprès d'interlocuteurs toujours plus informés et connectés.

Pour les responsables départementaux, c'est le moment de penser à ouvrir un centre de l'École des Cadres pour la session 2018/2019.

La réunion préparatoire à cette nouvelle session a été fixée au **6 décembre**. Il ne reste donc plus que quelques semaines pour constituer un groupe de stagiaires. Ne tardez pas !

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

RÉUNION DU GROUPE PARITAIRE PATRONAL SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

Le groupe paritaire mis en place au sein de l'Unedic et réunissant les trois organisations patronales (U2P, CPME, Medef) s'est à nouveau réuni ce mardi en prévision des entretiens que le Chef de l'État a engagé avec les partenaires sociaux ce jeudi 12 octobre.

L'INSTITUT JACQUES DELORS SE PENCHE SUR LE TRAVAIL DÉTACHÉ

L'institut Jacques Delors et la Fondation Calouste Gulbenkian ont organisé cette semaine une conférence sur les travailleurs détachés et avaient sollicité l'intervention du Président Liébus. Cette conférence intitulée "Garantir une mobilité équitable" a été l'occasion pour le Président de la CAPEB de rappeler les données du problème ainsi que les propositions et les démarches de la CAPEB



pour y remédier. Le Président est intervenu aux côtés du Ministre du Travail Luxembourgeois, de l'Ambassadeur

d'Autriche en France, du Directeur de la mobilité des travailleurs à la Direction Générale Emploi de la Commission Européenne et enfin, du Président de l'institut Jacques Delors.

EBC DANS LE DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN ?

Mercredi, Patrick Liébus, au titre de sa présidence d'EBC, a rencontré un représentant de la FIEC. Il s'agissait, une fois encore, d'examiner les conditions dans lesquelles EBC pourrait devenir partenaire social à part entière au niveau européen, et de voir si une collaboration est possible par ailleurs. Un entretien très constructif.

L'OPPBTP FÊTE SES 70 ANS

Pour son 70^{ème} anniversaire, l'OPPBTP organisait jeudi un colloque au CESE : la rencontre nationale de la prévention. Le Président de la CAPEB a participé à l'une des tables rondes proposées dans ce cadre et qui portait sur la dimension opérationnelle de la prévention et la nécessité pour le BTP de disposer de ses propres moyens au travers

de l'OPPBTP. Patrick Liébus a relevé à cette occasion les progrès significatifs qui ont été réalisés en matière de prévention tant en ce qui concerne les équipements, matériels et matériaux que pour ce qui est de l'organisation des chantiers, de l'apprentissage et de la perception collective de la sécurité. Il a insisté sur le rôle déterminant qu'a joué l'OPPBTP en ce sens, en saluant tout particulièrement le virage pris par l'organisme ces dernières années pour intégrer les attentes et les besoins des TPE. Il a souligné les leviers que la branche bâtiment doit actionner pour continuer à progresser, insisté sur l'appropriation des outils numériques par les acteurs du BTP et la nécessité de continuer à soutenir les efforts des TPE qui doivent absolument disposer d'outils adaptés à leur taille d'entreprise et à leurs chantiers.

ÉCHANGES AVEC LA PRESSE

Le Président de la CAPEB devait s'entretenir ce vendredi avec la nouvelle directrice digitale du Moniteur du BTP pour lui présenter la CAPEB ainsi que ses priorités immédiates. On notera au passage que le groupe Moniteur s'appelle maintenant Infopro Digital. La CAPEB avait déjà rencontré le PDG Christophe Czajka avec son DG Julien Elmaleh. La veille, le Président Liébus a répondu aux questions de BTP Magazine (gros groupe de presse belge) qui souhaitait mettre la CAPEB à l'honneur dans le cadre de Batimat et du numéro spécial destiné aux Artisans et aux petites entreprises du BTP que le journal prépare. Cette interview paraîtra dans les « figures libres ». Une belle occasion de rappeler ce que représente le secteur aujourd'hui en France, l'état de la conjoncture, le regard que la CAPEB porte sur le bâtiment du futur, et bien sûr les combats que mène la CAPEB pour les entreprises artisanales et les TPE/PME du bâtiment.

LE CONSEIL DES PROFESSIONS CONCLUAIT LA SEMAINE

Au premier rang des préoccupations du Conseil des Professions figurait l'évolution des métiers. Le Conseil devait également préparer le prochain regroupement des conseillers professionnels des UNA et débattre des sujets professionnels d'actualité et de l'évolution des réglementations. Nous y reviendrons la semaine prochaine.

(Suite de la p. 1)

répondu positivement. Et nous venons d'apprendre qu'une réunion devrait se tenir au cabinet du Premier ministre lundi prochain. La CAPEB y défendra vigoureusement ses propositions. Au Parlement, l'examen du PLF a débuté cette semaine. La CAPEB a proposé aux parlementaires un projet d'amendement de suppression de la rétroactivité qui a été adopté en Commission du Développement durable et en Commission des Affaires économiques, puis en commission des Finances, ce qui est très encourageant pour la suite des débats en plénière !

Pour autant, si on peut considérer, sauf revirement de dernière minute, que la rétroactivité sera bel et bien supprimée, tout reste à faire pour 2018. Et ne rêvons pas : il sera extrêmement difficile sur les menuiseries et les chaudières fioul de faire revenir en arrière le gouvernement qui continue à chercher désespérément des économies budgétaires. On signalera enfin que plusieurs CAPEB départementales se sont également mobilisées pour relayer ce lobbying national : un appui essentiel qui permet à la Confédération de peser davantage dans ses discussions avec le Gouvernement.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

En savoir plus sur **ARTUR**

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à
ARTUR